

COMMUNE D'ENENCOURT LE SEC

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

6

Vu pour être annexé à la délibération du
17 décembre 2020 approuvant le plan
local d'urbanisme.

Le Maire,

IDENTIFICATION DES ELEMENTS ARCHITECTURAUX A PROTEGER



Espac'urba - Etudes et Conseils en Urbanisme

2, Rue Georges Chekroun - BP 4 - 76 340 BLANGY SUR BRESLE
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espacurba.fr



102, Rue du Bois Tison - 76 160 SAINT JACQUES SUR DARNETAL
Tél : 02 35 61 30 19 - Email : contact@alise-environnement.fr

CONSTAT

Lors de l'élaboration du diagnostic communal d'ENENCOURT LE SEC, il a été constaté que le patrimoine ancien avait été modifié au fil des années, lui faisant perdre sa typicité.

Les élus étant sensibles à la valorisation de leur cadre de vie, il a été jugé important d'identifier les constructions méritant d'être protégées de manière à préserver l'aspect architectural des ensembles bâtis mais également maintenir les continuités urbaines.



Exemple d'un porche remarquable d'un corps de ferme.

Les constructions, d'origine réalisées en pierre calcaires et silex, ont pour certaines subies un ravalement, brisant la continuité de l'ensemble urbain ancien.

Il est donc important de maintenir l'aspect général des ensembles encore intacts en protégeant les façades et réglementant les interventions.

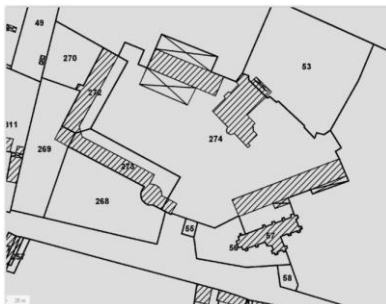
Fiche d'identification n°1

Bâtiment : Habitation d'un corps de ferme

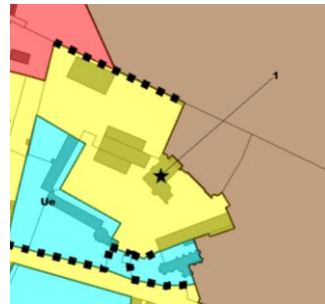
Adresse : Rue du Manoir (parcelle N°274)

Matériaux de construction : pierre calcaire, tuile rouge

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur toute l'habitation. La propriété bâtie et la clôture sont à protéger.



Extrait du cadastre
Parcelle n° 274



Extrait du PLU

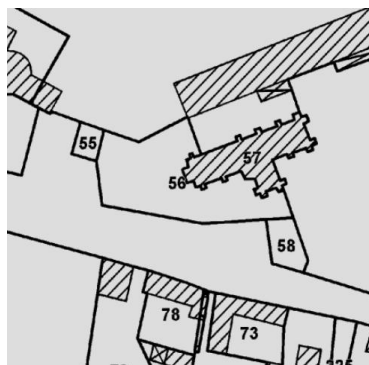
Fiche d'identification n°2

Bâtiment : Eglise

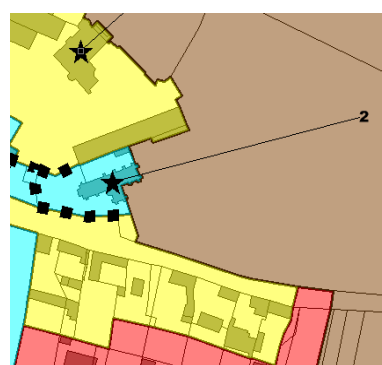
Adresse : Rue du Manoir (parcelle N°346)

Matériaux de construction : pierre, silex, tuile, ardoise, brique

L'édifice et la clôture sont à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme. Ils font partie du patrimoine remarquable du territoire.



Extrait du cadastre
Parcelles n° 56 et 57



Extrait du PLU

Fiche d'identification n°3

Bâtiment : habitation

Adresse : Rue du Manoir (parcelle N°70)

Matériaux de construction : briques et ardoises

Afin de préserver les détails de construction, l'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur l'ensemble de la bâtisse. La propriété bâtie et la clôture sont à protéger.



Extrait du cadastre
Parcelle n° 70



Extrait du PLU

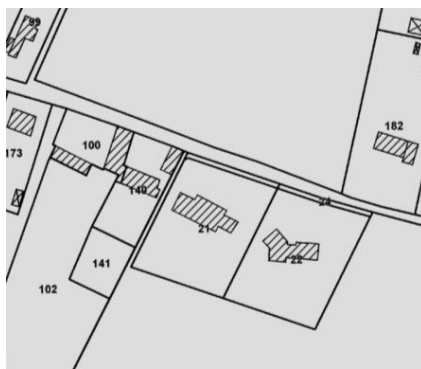
Fiche d'identification n°4

Bâtiment : Habitation

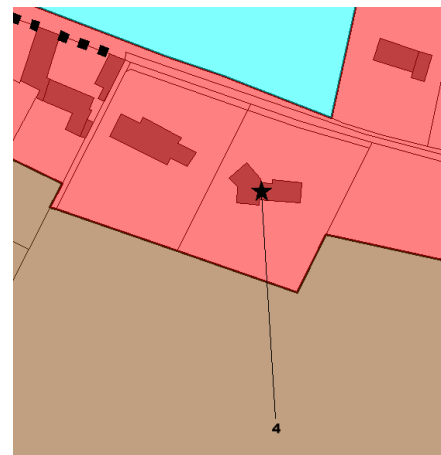
Adresse : Rue du Veau d'or, (parcelle N°22)

Matériaux de construction : Pierre blanche, tuiles

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur l'ensemble de la propriété. La bâtisse est à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme.



Extrait du cadastre
Parcelle n° 22



Extrait du PLU

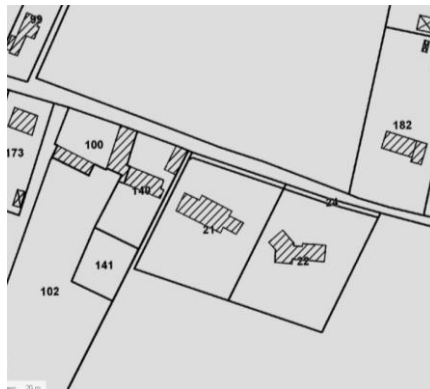
Fiche d'identification n°5

Bâtiment : Habitation

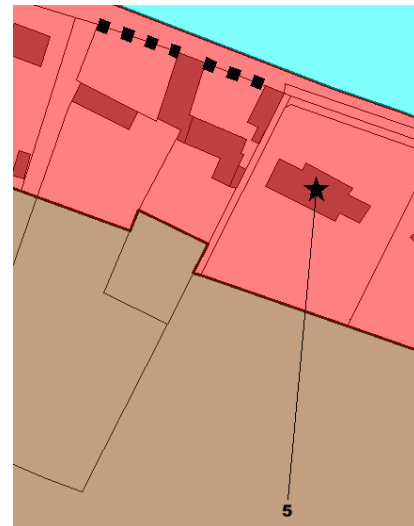
Adresse : Rue du Veau d'or (parcelle N°21)

Matériaux de construction : briques, ardoises, pierre blanche

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur la façade principale. La bâtisse est à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme.



Extrait du cadastre
Parcelle n° 21



Extrait du PLU

Fiche d'identification n°6

Bâtiment : Habitation

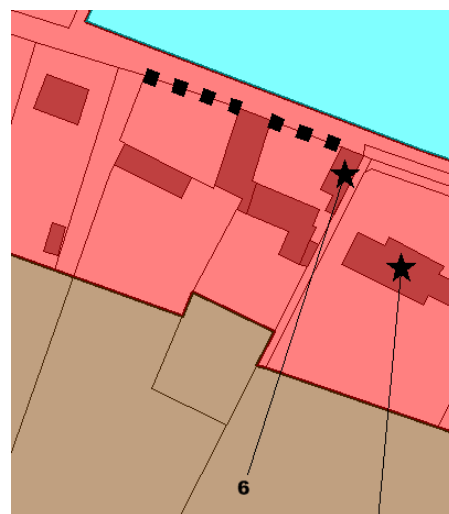
Adresse : Rue du Veau d'Or, (parcelle N°140)

Matériaux de construction : Brique, ardoise.

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur la façade principale en alignement sur l'espace public, ainsi qu'en limite séparative. La bâtisse ainsi que la clôture sont à protéger.



Extrait du cadastre
Parcelle n° 104



Extrait du PLU



Fiche d'identification n°7

Bâtiment : Habitation

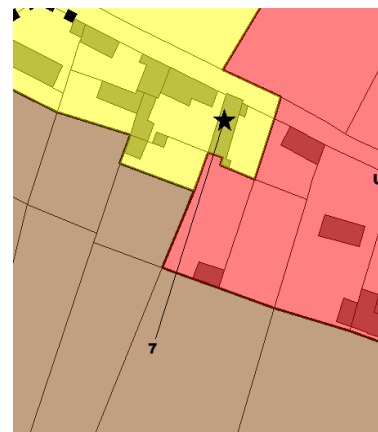
Adresse : Rue du Veau d'or, (parcelle N°231)

Matériaux de construction : Brique, torchis, tuiles, silex, pierres, bois

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur l'ensemble du bâtiment.



Extrait du cadastre
Parcelle n° 231



Extrait du PLU

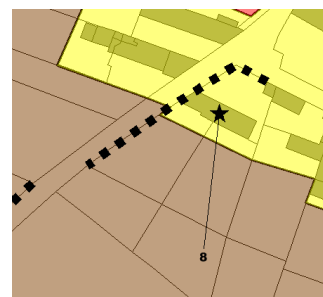
Fiche d'identification n°8

Bâtiment : Habitation

Adresse : Rue du Veau d'Or, (parcelle N°110)

Matériaux de construction : briques, silex, pierres, tuiles.

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur la façade principale. La bâtisse et les murs de clôtures sont à protéger.



Extrait du PLU



Extrait du cadastre
Parcelle n° 110

Fiche d'identification n°9

Bâtiment : Habitation

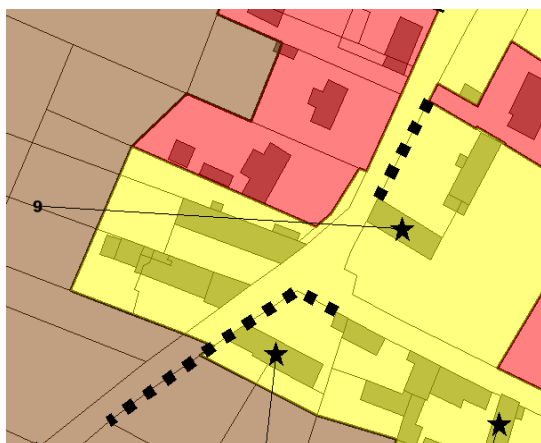
Adresse : Rue des Bucailles (parcelle N°95)

Matériaux de construction : brique, pierre, silex, tuile

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur tout le bâtiment, ainsi que sur le pignon en alignement sur l'espace public.



Extrait du cadastre
Parcelle n°95



Extrait du PLU



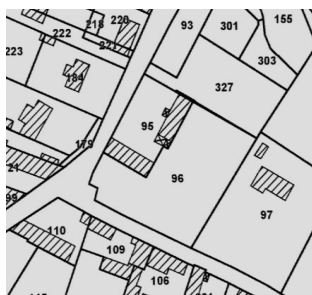
Fiche d'identification n°10

Bâtiment : Habitation

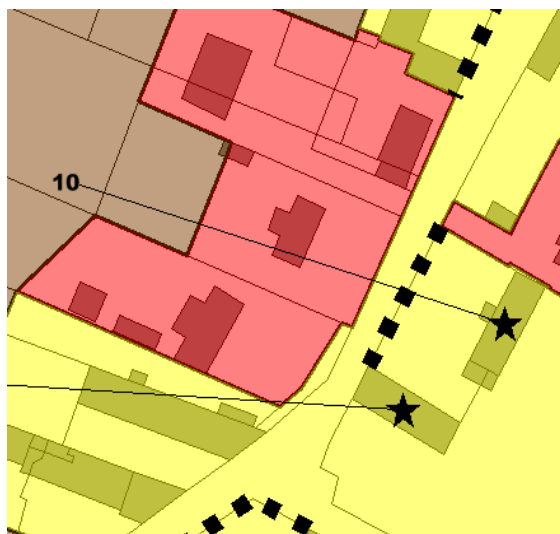
Adresse : Rue des Bucailles (parcelle N°95)

Matériaux de construction : briques, pierre, silex, tuile.

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur l'ensemble du bâtiment. La clôture est également à protéger.



Extrait du cadastre
Parcelle n° 95



Extrait du PLU

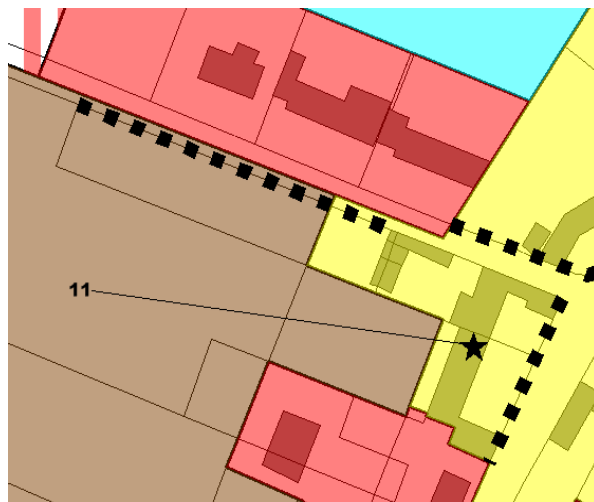
Fiche d'identification n°11

Bâtiment : Habitation

Adresse : Rue des Bucailles (parcelles N°129 et 132)

Matériaux de construction : bois, torchis, tuile, brique et silex.

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur tout le bâtiment. La propriété bâtie et la clôture sont à protéger.



Extrait du PLU



Cadaastre
Parcelles n° 129 et 132

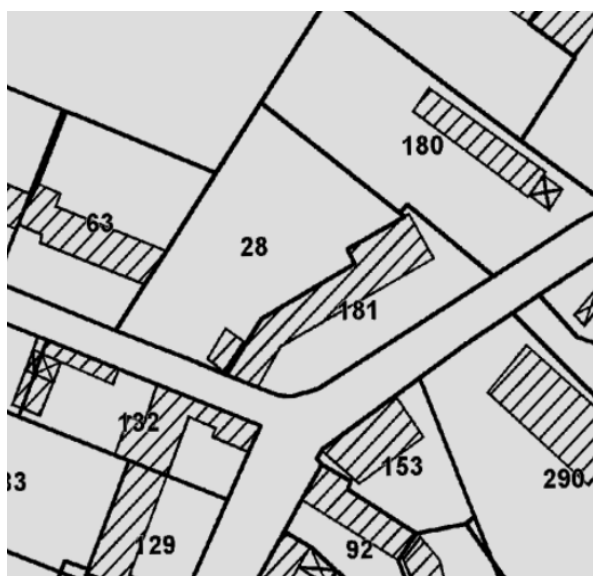
Fiche d'identification n°12

Bâtiment : Habitation

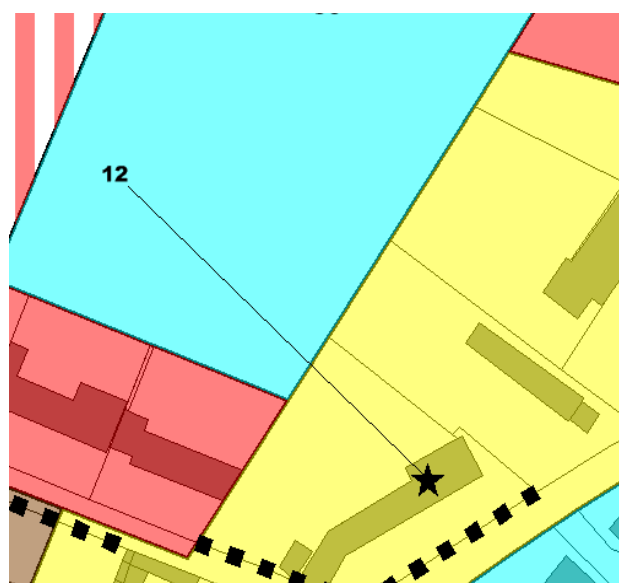
Adresse : Rue des Bucailles (parcelle N°181)

Matériaux de construction : briques, ardoises et tuile.

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur l'ensemble du bâtiment. Le bâtiment doit être protégé ainsi que les murs de clôture.



Cadastre
Parcelles n° 181



Extrait du PLU

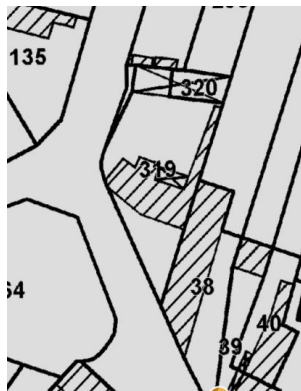
Fiche d'identification n°13

Bâtiment : Habitation

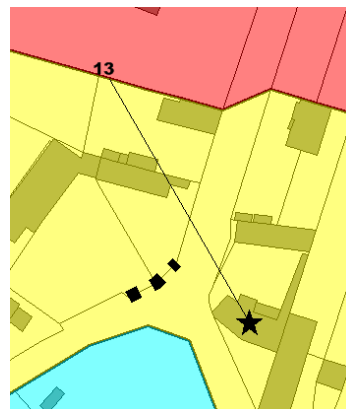
Adresse : Rue du Manoir (parcelle N°319)

Matériaux de construction : briques, ardoises, tuile

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur la façade principale, ainsi que sur l'ensemble du bâtiment. La propriété bâtie est à protéger, ainsi que les murs de clôture.



Cadastre
Parcelle n° 319



Extrait du PLU

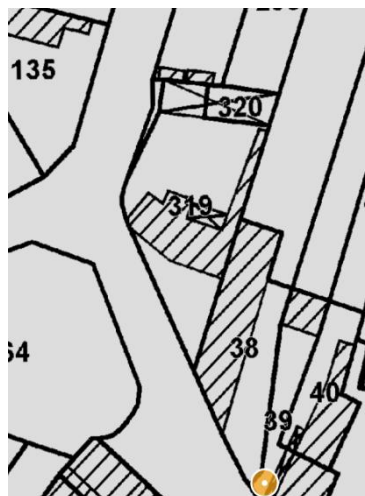
Fiche d'identification n°14

Bâtiment : Habitation

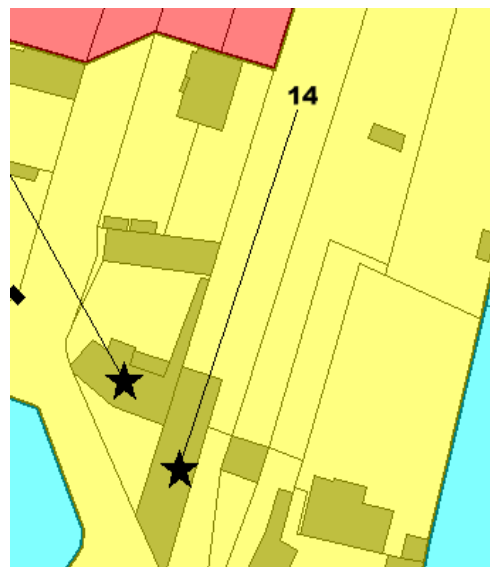
Adresse : Rue du Manoir

Matériaux de construction : briques, tuile, bois, torchis

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur la façade principale, ainsi que sur le reste du bâtiment. La propriété bâtie et la clôture sont à protéger.



Cadastre
Parcelle n° 38



Extrait du PLU

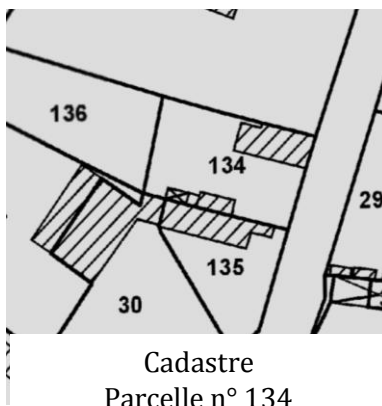
Fiche d'identification n°15

Bâtiment : Habitation

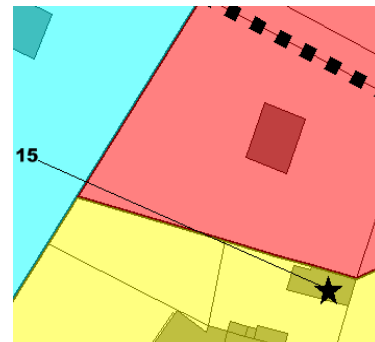
Adresse : Rue du Clos Buisson

Matériaux de construction : briques, tuiles, pierre

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur la façade du bâtiment.



Cadastre
Parcelle n° 134



Extrait du PLU

Fiche d'identification n°16

Bâtiment : Habitation

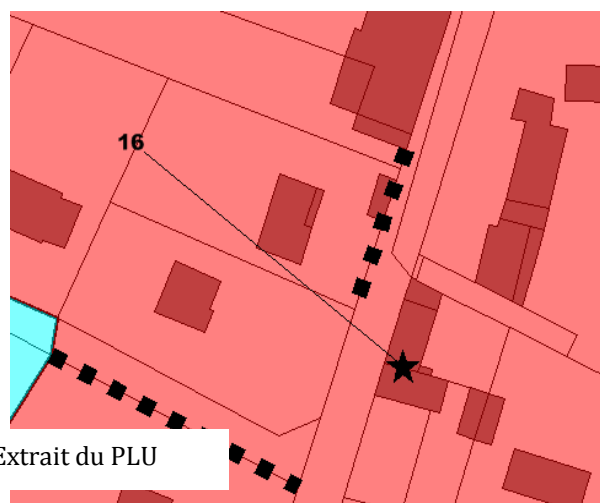
Adresse : Rue du Clos Buisson (parcelles N°308, 306 et 35)

Matériaux de construction : briques, ardoises, silex, bois, torchis

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur la façade principale et sur le reste du bâtiment.



Cadastre
Parcelles n° 308, 306 et 35



Extrait du PLU

Fiche d'identification n°17

Bâtiment : Bâtiment agricole

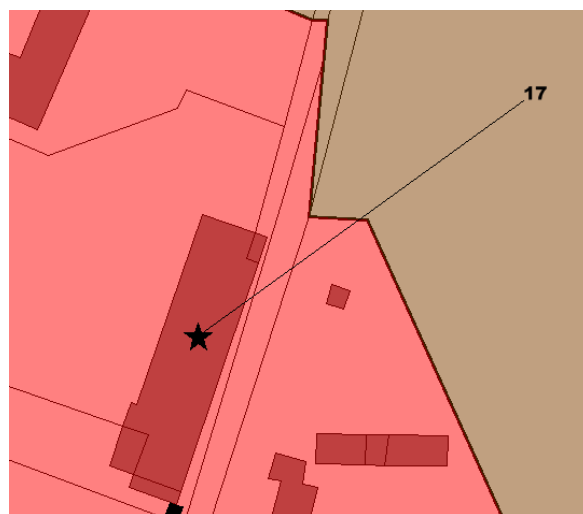
Adresse : Rue du Clos Buisson (parcelle N°279)

Matériaux de construction : Pierre, tuile, brique.

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur la façade principale.



Cadastre
Parcelle n° 279



Extrait du PLU

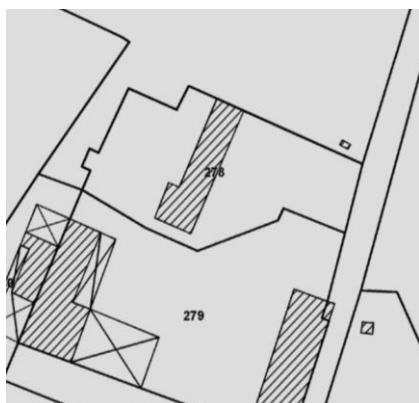
Fiche d'identification n°18

Bâtiment : Habitation (corps de ferme)

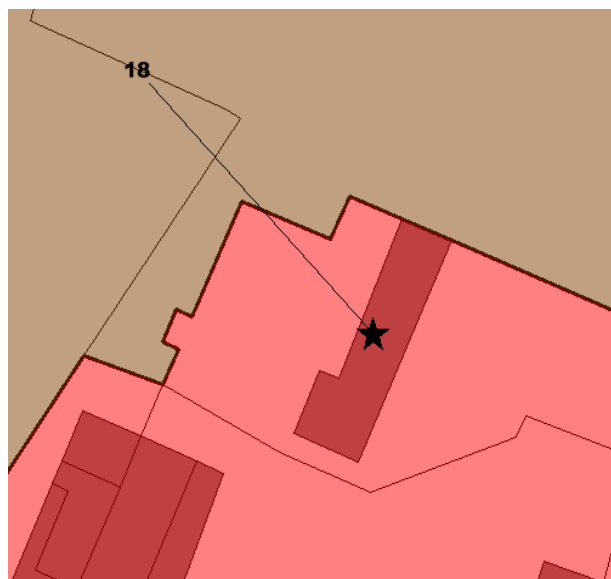
Adresse : Rue du Clos Buisson (parcelle N°278)

Matériaux de construction : briques, tuile, pierre calcaire, silex, bois

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur la façade principale ainsi que sur l'ensemble du bâtiment. La clôture typique de cette opération d'aménagement ancienne est à protéger.



Cadastre
Parcelle n° 278



Extrait du PLU

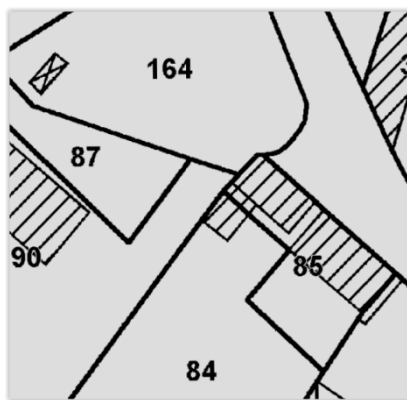
Fiche d'identification n°19

Bâtiment : Habitation

Adresse : Rue du manoir (parcelle N°85)

Matériaux de construction : brique, tuile, bois, torchis, pierre, silex.

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur la façade principale et sur les pignons.



Cadastre
Parcelle n° 85



Extrait du PLU

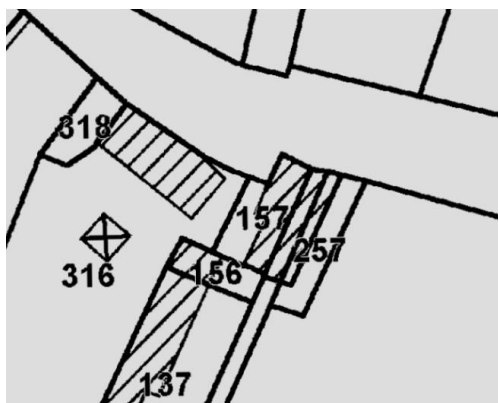
Fiche d'identification n°20

Bâtiment : Equipement public

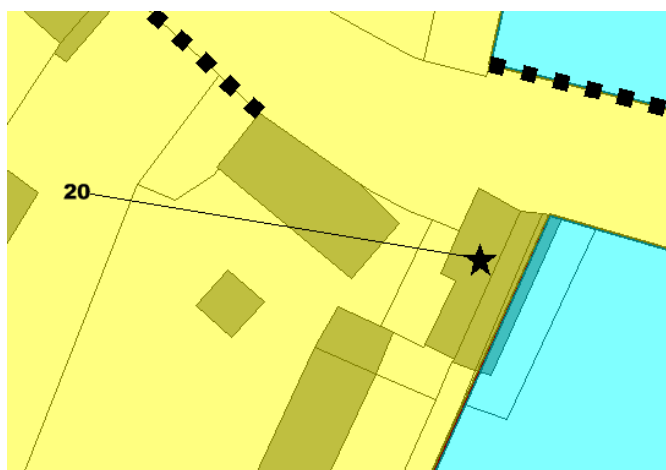
Adresse : Rue du manoir (parcelle N°157)

Matériaux de construction : brique et tuile

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur l'ensemble du bâtiment.



Cadastre
Parcelle n° 157



Extrait du PLU

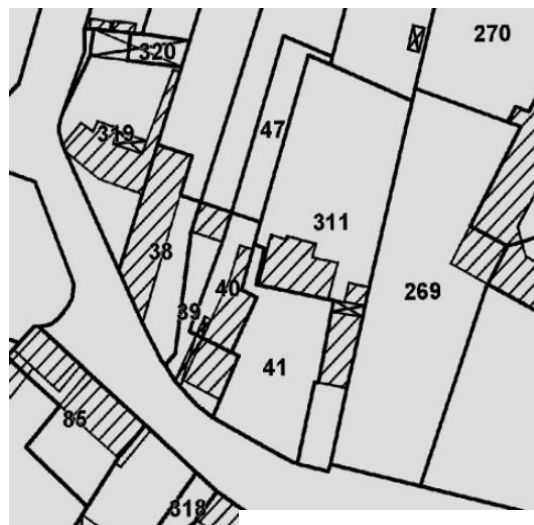
Fiche d'identification n°21

Bâtiment : Constructions mitoyennes

Adresse : Rue du Manoir (parcelles N°39 et N°40)

Matériaux de construction : Bois, torchis, brique, tuile

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur la façade principale et sur les pignons.



Extrait du PLU



Cadastre
Parcelles n° 39 et 40

Fiche d'identification n°22

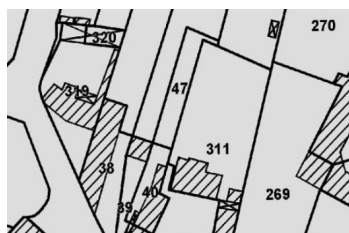
Bâtiment : Habitation

Adresse : Rue du Manoir (parcelle n°311)

Matériaux de construction : torchis, bois, tuiles, briques

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur la façade principale et sur les pignons.

Extrait du PLU



Cadastre
Parcelle n° 311



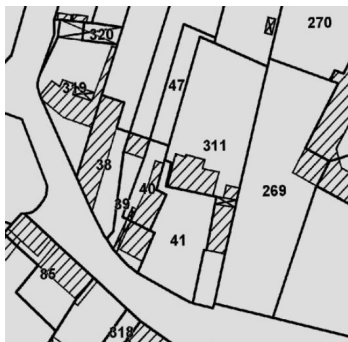
Fiche d'identification n°23

Bâtiment : Habitation

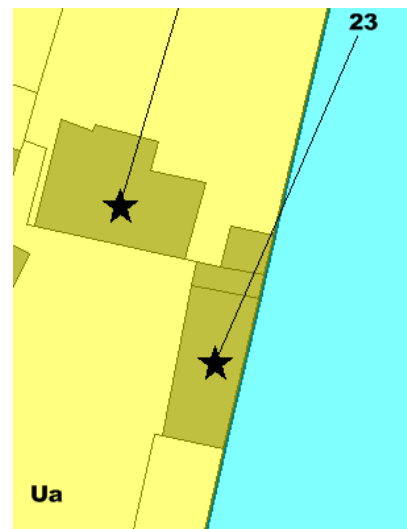
Adresse : Rue du manoir (parcelle N°41)

Matériaux de construction : brique, torchis, bois et tôle.

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur la façade principale et sur les pignons.



Cadastre
Parcelle n° 41



Extrait du PLU

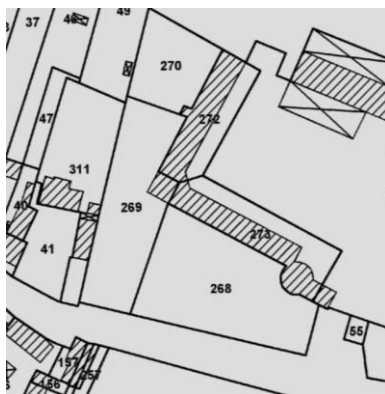
Fiche d'identification n°24

Bâtiment : Mairie

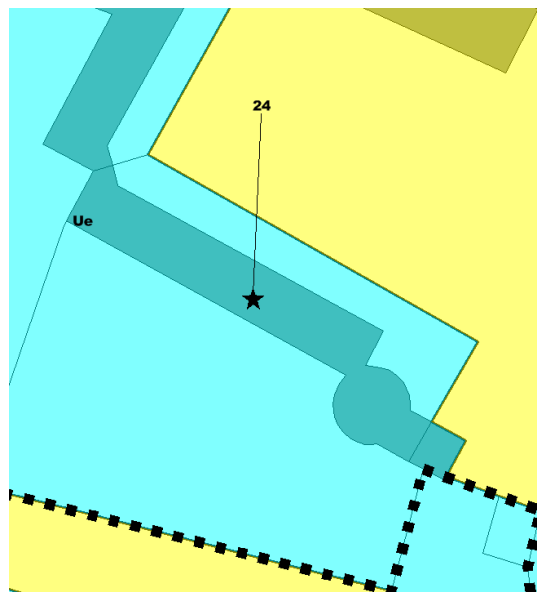
Adresse : Rue du Manoir (parcelles N°272, 273 et 268)

Matériaux de construction : Pierre calcaire, tuile, bois, torchis, brique.

L'isolation thermique par l'extérieur est interdite sur la façade principale et sur les pignons. La clôture typique de cet ancien corps de ferme est à protéger. Les bâtiments annexes sont également à protéger.



Cadastre
Parcelles n° 272, 273 et
268



Extrait du PLU



ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

IDENTIFICATION DES MURS
A PROTEGER

6

Vu pour être annexé à la délibération du
conseil municipal du 17 décembre 2020
approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme

Le Maire,

Echelle 1/1500°



Etudes et conseils en urbanisme
2, Rue Chekroun - BP 4 - 76 340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espacurba.fr



■ ■ ■ Protection des murs de clôtures au titre de l'article
L.151-19 du code de l'urbanisme



ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

IDENTIFICATION DU PATRIMOINE
A PROTEGER

6

Vu pour être annexé à la délibération du
conseil municipal du 17 décembre 2020
approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme

Le Maire,

Echelle 1/1500°



Etudes et conseils en urbanisme
2, Rue Chekroun - BP 4 - 76 340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espacurba.fr



Protection des bâtiments représentant un intérêt
architectural particulier au titre de l'article L.151-19 du
code de l'urbanisme

